



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

Bureau des Personnels
de Direction, d'Inspection
et Médico-Sociaux

Dossier suivi par :
Laurence Bouin

Tél.
03 22 82.37.73

Mél :
laurence.bouin@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

1/2

N° 18 - 029

Amiens, le 5 février 2018

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Chancelier des universités

à

**Monsieur le Président
de l'Université de Picardie Jules-Verne**

**Monsieur le Directeur
de l'Université de Technologie de Compiègne**

**Messieurs les Inspecteurs d'académie - Directeurs
académiques des services de l'éducation nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme**

Monsieur le Directeur du CROUS

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

**Mesdames et messieurs les conseillers du recteur
et chargés de mission**

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division

Objet : détachement dans le corps des personnels de direction.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la publication au bulletin officiel n°5 du 1^{er} février 2018 de la note de service ministérielle relative au détachement dans le corps des personnels de direction à effet de la rentrée scolaire 2018 (conformément au décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du Ministre de l'Éducation nationale – chapitre VI, articles 25 à 29).

I – Les conditions à remplir au 1^{er} septembre 2018 pour être placé en position de détachement

En application de l'article 25 du [décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001](#) modifié, le corps des personnels de direction est accessible par la voie du détachement :

- aux fonctionnaires titulaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et le niveau des missions comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du décret du 11 décembre 2001 précité, qui justifient de dix années de services effectifs à temps plein en catégorie A ;
- aux personnes relevant d'une fonction publique d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, autre que la France dans les conditions prévues par le [décret n° 2010-311 du 22 mars 2010](#) et justifiant de dix années d'exercice effectif à temps plein de fonctions équivalentes, au regard de leur nature et de leur niveau, à celles mentionnées à l'article 2 du décret du 11 décembre 2001 précité.

II – Formulation de la demande

Un dossier (pièce jointe) contenant toutes les informations sur le parcours et les vœux du candidat doit être constitué. Accompagné d'une lettre de motivation, il sera transmis par la voie hiérarchique, revêtu des avis circonstanciés et adressé à la direction des services départementaux territorialement compétente (adressé au cabinet du DASEN), ainsi qu'au Rectorat d'AMIENS (Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement / Bureau DPAAE 2)

au plus tard **pour le 21 février 2018**

A partir des appréciations, des vœux formulés par le candidat et après entretien, je porterai un avis sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction.

Les décisions de détachement seront prononcées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, après consultation de la commission administrative paritaire nationale des personnels de direction.

Les candidats retenus recevront ensuite une proposition d'affectation.

Afin d'augmenter leurs chances d'obtenir satisfaction, les candidats à un détachement devront formuler des vœux les plus larges possibles.

Enfin, il est précisé que les candidats retenus seront affectés en fonction des postes à pourvoir, prioritairement dans les académies où demeurera le plus grand nombre de postes vacants après la nomination des lauréats concours, et de leurs vœux.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Jean-Jacques VIAL

ANNEXE I
DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION
AU GRADE DE CLASSE NORMALE
ANNEE 2018

ACADEMIE :

NOM D'USAGE (en majuscules) :

M. Mme

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) :

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : N° de téléphone personnel :

Adresse électronique :

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) :

Ministère :

Conjoint : profession :

lieu d'exercice :

Nombre d'enfants à charge :

Corps et grade d'origine : Echelon(*) :

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions :

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) :

(*) Joindre obligatoirement le dernier arrêté de promotion d'échelon de l'agent dans le corps d'origine ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de l'agent ou un état des services validé par les autorités hiérarchiques.

TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES PROFESSIONNELS (date d'obtention, section ou discipline)

Titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) : oui non

(Si oui le joindre)

INTITULÉ	DATE D'OBTENTION
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Activités professionnelles actuelles (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

Postes et activités précédents (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

- sur le principe du détachement : favorable défavorable
- sur les types de postes demandés : favorable défavorable
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'EREA :
 favorable défavorable sans objet
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD :
 favorable défavorable sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale :

AVIS DU RECTEUR SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT

- sur le principe du détachement : favorable défavorable
- sur les types de postes demandés : favorable défavorable
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'EREA :
 favorable défavorable sans objet
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD :
 favorable défavorable sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature du recteur :